

Compte rendu de séance

Séance du 12 Juin 2015

L'an 2015 et le 12 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JEUDON Didier Maire

Présents : M. JEUDON Didier, Maire, Mmes : ALNY Valérie, BAGATO Agnès, MALLARD Josette, ZIND Annie, MM : CAILLAUD Pascal, GOURMELEN Eric, KOMAJDA Frédéric, LE MESTRE Claude, MENERAT Patrice, TRACA Philippe

Excusés : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOCQUE Véronique à M. CAILLAUD Pascal, WESOLY-ZIND Noémie à Mme ZIND Annie, MM : MITHOUARD Nicolas à M. LE MESTRE Claude, PASCO Patrice à M. TRACA Philippe

Absents : /

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 05/06/2015

Date d'affichage :

A été nommé(e) secrétaire : M. MENERAT Patrice

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : "Eclairage public EP Souterrain "impasse des chevreuils et rue de Neufmoulin".

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (2 voix contre + 1 pouvoir : Mr TRACA P - Mme MALLARD J) cette proposition.

Monsieur Philippe TRACA demande à Monsieur le Maire de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour. Monsieur le Maire demande quel sera le sujet ?

Monsieur Philippe TRACA répond que le point sera le suivant : "résultat de la pétition qui a été organisée par la liste d'opposition concernant la vente des biens communaux".

Monsieur Frédéric KOMAJDA demande quel est le but de cette demande ?

Monsieur Philippe TRACA répond que le but de cette demande est de donner les résultats de la pétition.

Monsieur Pascal CAILLAUD émet un avis défavorable à cette demande.

Monsieur le Maire répond à Monsieur Philippe TRACA qu'il pourra évoquer ce point lors des questions diverses.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal Madame Daphné GRENEAU SAKAYAN, ingénieure au SIECCAO, directrice, personne qui a accompagné la Mairie pour le contrat de délégation du service d'eau potable.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'avancer le point indice g de l'ordre du jour, afin de libérer Madame Daphné GRENEAU SAKAYAN le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Daphné GRENEAU SAKAYAN pour la lecture du rapport de négociation de la Délégation du Service Public – eau potable.

Monsieur le Maire indique que trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Il indique qu'actuellement c'est la Lyonnaise des Eaux Suez Environnement qui détient le contrat de Délégation du Service Public d'eau potable pour la Commune de Thiers-Sur-Thève

La démarche de la Convention de Délégation de Service Public Eau Potable a duré un an.

Les critères pris en compte pour choisir la société ont été le prix et la prestation du service.

LE PRIX

2014 (pour l'ancienne DSP) :

Part Fixe (€ HT/an) 35.42€ - Part variable (€ HT/m3) 0.8605€/m3 - Pour 120 m3 138.68/an

Pour la Société CEG 2015 :

Part Fixe (€ HT/an) 35€ - Part variable (€ HT/m3) 0.773€/m3 - Pour 120 m3 127.76/an

Pour la Société Lyonnaise des Eaux 2015 :

Part Fixe (€ HT/an) 35€ - Part variable (€ HT/m3) 0.9615€/m3 - Pour 120 m3 150.38€/an

Pour la Société SAUR 2015 :

Part Fixe (€ HT/an) 30€ - Part variable (€ HT/m3) 0.684€/m3 - Pour 120 m3 112.08/an

Monsieur le Maire indique qu'il a choisi la société SAUR.

Monsieur Claude LE MESTRE indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a visité avec Monsieur le Maire et Monsieur Philippe TRACA

Monsieur Patrice MENERAT demande combien de communes adhérentes au SIECCAO travaillent avec la société SAUR.

Madame Daphné GRENEAU SAKAYAN répond que seule la commune de Saint Witz travaille avec la société SAUR.

Madame Josette MALLARD demande quand sera réévalué le contrat ?

Monsieur le Maire répond que le prix est réévalué tous les ans selon la formule de calcul que Madame GRENEAU SAKAYAN a inséré dans le contrat.

Madame Valérie ALNY demande la durée du contrat ?

Madame Daphné GRENEAU SAKAYAN répond que ce contrat est d'une durée de 11 ans et 6 mois afin qu'il se termine un 31 décembre.

Délégation du Service Public eau potable par contrat d'affermage

Vu la délibération en date du 12 septembre 2014, la collectivité a décidé de déléguer par affermage le service de transport et de distribution publique d'eau potable.

Considérant le rapport de négociation transmis 15 jours avant le conseil municipal dans les délais et forme prescrits par le CGCT,

Monsieur le maire indique qu'il a décidé de confier la gestion du service d'eau potable à la Société SAUR à compter du 1er juillet 2015 pour une durée de 11 ans et 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le choix du délégataire proposé, par le Maire, la société SAUR pour l'exploitation du contrat d'affermage et autorise Monsieur le Maire à signer.

1) POINTS ABORDES LORS DE LA PRECEDENTE REUNION

A la lecture du compte rendu du dernier CM, Madame Josette MALLARD signale : "je constate que j'ai parlé des indemnités des députés par erreur (page 2015/035), je voulais indiquer que le gouvernement avait augmenté la valeur locative foncière de 1%, et de ce fait les habitants de la commune, subiraient une augmentation supplémentaire de 1%, suite à la décision de la commission des finances d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 1%.

Je vous remercie de bien vouloir accepter la correction de mes propos."

Monsieur le Maire signale que l'augmentation de la valeur locative foncière est de 0.9% et non de 1%.

2) DELIBERATIONS A PRENDRE CONCERNANT :**a) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble des consorts COTTARD**

Correspondance de Maître DAUDRUY Jean-Charles, Notaire des consorts COTTARD, propriétaires de l'immeuble situé 1 rue du Général de Gaulle concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

b) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur GARCIA Michel

Correspondance de la SCP PASQUIER, Notaire de Monsieur GARCIA Michel, propriétaire de l'immeuble situé 1 impasse des Chevreuils concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

c) Déclaration d'intention d'aliéner concernant l'immeuble de Monsieur et Madame DUREUIL

Correspondance de la SCP PASQUIER, Notaire de Monsieur et Madame DUREUIL, propriétaire de l'immeuble situé 10 rue du Pont Chantrel concernant le droit de préemption que la commune peut exercer sur ce bien.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

d) La prise en charge du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) par la communauté de communes Cœur Sud Oise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2336-1 à L.2336-7,

Vu l'article 109 de la LOI n° 2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Cœur Sud Oise, en date du 07 avril 2015, décidant la prise en charge totale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au niveau de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal,

Considérant que la Communauté de Communes Cœur Sud Oise a auparavant contribué totalement au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), pour les exercices 2012 et 2013,

Considérant les modalités de répartition du FPIC et la nécessité de se prononcer sur la répartition de cette contribution,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve**, pour l'exercice 2015, la prise en charge totale du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) par la Communauté de Communes Cœur Sud Oise.

Monsieur le Maire signale que le montant total pris en charge par la communauté de communes Cœur Sud Oise sera de 113 787 €.

Les montants pour les treize communes se définissent comme suit :

- Barbery :	22 595 €
- Borest :	6 247 €
- Brasseuse :	4 004 €
- Fontaine-Châalis :	9 695 €
- Montépilloy :	2 667 €
- Mont-l'Evêque :	5 656 €
- Montlognon :	3 368 €
- Ognon :	2 762 €
- Pontarmé :	14 766 €
- Raray :	3 696 €
- Rully :	9 417 €
- Thiers sur Thève :	20 246 €
- Villers Saint Frambourg :	8 668 €

Monsieur le Maire indique que les prévisions pour 2016 pour la commune seront d'environ 30.000 euros et pour la Communauté de Communes Cœur Sud Oise d'environ 200.000 euros.

e) Indemnité représentative de logement des instituteurs - exercice 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis concernant la détermination du taux de revalorisation de l'indemnité représentative de logement pour l'année 2015 dans le département de l'Oise.

A titre indicatif le taux retenu pour 2014 était de +0.50%. Le taux prévisionnel d'évolution de l'indice des prix hors tabac a été estimé à +0.9%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'évolution du taux de 0.9 % pour 2015.

Monsieur Philippe TRACA demande si la commune reçoit cette indemnité même si elle ne loge aucun instituteur ?

Monsieur le Maire répond que la commune ne reçoit pas cette indemnité de 2880 euros.

f) Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Coeur Sud Oise ne prendra pas la compétence "Urbanisme".

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le code de l'Urbanisme permet à la commune de confier tout ou partie de l'instruction des actes d'occupation des sols aux services de l'Etat. Il présente ensuite les termes de la convention de mise à disposition entre l'Etat et la commune pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de confier l'instruction des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager, des certificats d'urbanisme L-410-1b, aux services de la direction départementale des Territoires de l'Oise.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition entre l'Etat et la commune de THIERS SUR THEVE.

h) Règlement des frais de transport sortie théâtre du Club Chantrel / Communale

Monsieur le Maire signale que le Conseil Municipal doit délibérer pour verser les frais de transport lors de la sortie théâtre avec l'association le Club Chantrel.

Monsieur Philippe TRACA demande si ce remboursement sera effectué sous forme de subvention.

Monsieur le Maire répond par la négative, étant donné que la commission des festivités et le CCAS s'étaient engagés à rembourser ces frais.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de verser la somme de 558 euros au club Chantrel.

i) Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire donne lecture de la correspondance de Monsieur le Préfet de l'Oise attribuant une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'aménagement d'un accès pour les personnes handicapées à la salle Omer Bacqueville (4.819 €) et pour l'aménagement acoustique et l'ameublement du réfectoire de la cantine scolaire (6.874 €).

Le Conseil Municipal, délibère et vote à l'unanimité de procéder aux virements de crédit suivants :

60631 Code INSEE	Thiers sur Theve Mairie Thiers sur Theve	DM n°1 2015
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6218 : Autre personnel extérieur	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-73925 : Fonds de péréquation ressources intercommunales et communales	12 891,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	12 891,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 185,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 185,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	19 306,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	19 306,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	19 306,00 €	19 306,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 306,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 306,00 €
R-1321-105 : AMENAGEMENT D'UN ACCES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES A LA SALLE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 818,00 €
R-1321-67 : AMENAGEMENT CANTINE SCOLAIRE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 874,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 693,00 €
D-21311-106 : AMÉNAGEMENT ENTRÉE MAIRIE	0,00 €	1 512,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-105 : AMENAGEMENT D'UN ACCES POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES A LA SALLE	0,00 €	12 853,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-107 : FERMETURE CHAUFFERIE	0,00 €	1 644,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-109 : DESHUMIDIFICATEUR & VMC ARCHIVES	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21571-108 : ACHAT TONDEUSE	0,00 €	1 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-67 : AMENAGEMENT CANTINE SCOLAIRE	0,00 €	13 040,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	30 999,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	30 999,00 €	0,00 €	30 999,00 €
Total Général		30 999,00 €		30 999,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 1 sur 1

j) Eclairage public EP Souterrain Impasse des chevreuils et rue de Neufmoulin

Vu la nécessité de procéder à l'éclairage public du réseau d'électricité pour l'impasse des chevreuils et rue de Neufmoulin,

Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C établi au 02 juin 2015 s'élevant à la somme de 4.739,94 euros (valable 3 mois),

Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune de 4.039,57 euros (sans subvention) ou 1.839,69 euros (avec subvention)

Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise pour l'Eclairage Public du réseau électrique Impasse des chevreuils et rue de Neufmoulin
 - Demande au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux,
 - Acte que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de leur réalisation,
 - Inscrit les sommes qui seront dues au SE 60 au budget communal de l'année 2015, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint,
 - Prend acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%,
 - Prend acte du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.
- et ont signé sur le registre les membres présents

3) COMPTE-RENDU**a) du SMIOCE**

Madame Valérie ALNY donne lecture du compte-rendu de la réunion du syndicat mixte intercommunal de l'Oise des Classes d'environnement qui a eu lieu le 1er avril 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- * Désignation d'un secrétaire de séance
- * Approbation du compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2014
- * Approbation de l'ordre du jour
- * Présentation et Vote du Compte Administratif 2014
- * Vote du compte de gestion 2014
- * Affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget primitif 2015
- * Examen du projet de budget primitif 2015 et vote
- * Retrait d'une commune

Madame Valérie ALNY explique que lors de cette réunion, une commune a demandé son retrait du SMIOCE.
Réponse négative.

Monsieur Philippe TRACA demande si la demande de retrait n'est pas votée par tous les conseils municipaux adhérents au syndicat ?

Monsieur le Maire pense qu'il est dommage de payer une participation et que les écoles ne l'utilisent pas. Il demande que le conseil Municipal revoise sa position concernant cette adhésion.

Monsieur Patrice MENERAT demande si beaucoup de communes utilisent ce syndicat pour leurs sorties ?

Madame Valérie ALNY répond par l'affirmative.

b) de la communauté de communes Cœur Sud Oise

Monsieur le Maire donne lecture des comptes rendus des réunions de la communauté de communes Cœur Sud Oise qui ont eu lieu les 07 avril et 18 mai 2015.

L'ordre du jour du 07 avril 2015 était le suivant :

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 16.02.2015
- Compte Administratif 2014
- Compte de gestion 2014
- Affectation des résultats 2014 sur le budget 2015
- Vote des taux de TEOM
- Vote des taxes directes
- Loi NoTRE et micro-crèche
- le FPIC
- Vote du budget primitif 2015
- Initiative Oise Sud
- Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- Délibération portant avis de la communauté de communes Cœur Sud Oise concernant le projet de schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)
- SMOTHD
- Financement du Très Haut Débit

L'ordre du jour du 18 mai 2015 était le suivant :

- SRCE (Schéma Régional de Cohérence Écologique) - Avis de la communauté de communes sur ce schéma - la Communauté de communes a émis un avis défavorable.
- CTO (Contrat Territorial d'Objectifs) 2014-2020
- Règlement de collecte des déchets ménagers
- Cotisation ADTO
- Affaires diverses

c) de la commission d'urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission d'urbanisme qui a eu lieu les samedis 11, 25 avril, 09,23 mai et 06 juin 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- * Etude des demandes de permis de construire et de déclarations préalables

d) du SIECCAO

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture des comptes rendus des réunions du Syndicat Intercommunal d'exploitation des champs captants d'Asnières sur Oise qui ont eu lieu le mardi 14 avril et le 02 juin 2015.

L'ordre du jour du 14 avril 2015 était le suivant :

- * Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2015
- * Note 1 : Autorisation de signer une convention de stage
- * Note 2 : Autorisation de signer la convention relative à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité
- * Note 3 : Autorisation de répondre à l'appel à projets pour l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2015
- * Note 4 : Autorisation de signer une convention d'échange de données SAUR - LYONNAISE DES EAUX
- * Note 6 : Bilan de fonctionnement 2014
- * Notification de choix de CAO pour la maîtrise d'œuvre concernant l'adduction des 3 forages à VERDI
- * Notification du choix de la CAO pour l'exécution du plan d'actions sur les aires d'alimentation des captages à TERRALYS
- * Mise en demeure de la Lyonnaise des Eaux pour rendement insuffisant
- * Avancement de l'étude concernant le transfert de la compétence distribution d'eau potable des communes SIECCAO
- * Avancement de l'étude anti-fuite

L'ordre du jour du 02 juin 2015 était le suivant :

- * deuxième comité de Pilotage de l'étude anti-fuite

Les points présentés ont été les suivants :

- * la modélisation hydraulique et la qualité du réseau
- * la synthèse de l'analyse contextuelle
- * la liste provisoire des actions préconisées et hiérarchisées pour réduire les fuites
- * la localisation de ces actions
- * une première estimation de chiffrage du plan d'actions

Monsieur Claude LE MESTRE signale que le conseil municipal devra délibérer pour transférer les compétences au SIECCAO, les gros travaux seront ainsi pris en charge par le SIECCAO et non plus par la commune.

e) de la commission des festivités en date des 21 avril, 20 mai et 09 juin 2015

Madame Annie ZIND donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission des festivités qui a eu lieu les mardi 21 avril, mercredi 20 mai et mardi 09 juin 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- * Remise à jour du formulaire des inscriptions du marché de Noël 2015
- * Fête communale organisation

Prochaine réunion : mercredi 17 juin.

Madame Josette MALLARD demande s'il y aura une participation du CCAS pour le repas des personnes âgées ?
Monsieur le Maire répond par la négative étant donné qu'il n'y a pas de réservation / inscription.

f) de la commission de la communication en date du 21 avril 2015

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission communication qui a eu lieu le mardi 21 avril 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- Préparation de la gazette

Monsieur Claude LE MESTRE signale qu'il y a eu une grosse erreur dans la rubrique nécrologique. Il indique qu'il n'a pas relu et que ceci est une erreur de sa part.

Monsieur Philippe TRACA signale que le nom de Madame Josette MALLARD n'est pas indiqué dans l'article concernant les classes de découverte.

Monsieur le Maire lui répond que cela est normal étant donné qu'elle n'a pas participé à la rédaction de l'article, ne faisant pas partie de la commission communication comme demandé par sa liste d'opposition.

Monsieur Philippe TRACA trouve que cela ambigu.

g) de la commission des impôts directs en date du 07 mai 2015

Monsieur le Maire signale que la réunion de la commission des impôts directs prévue le jeudi 07 mai 2015 pour l'évaluation foncière des propriétés bâties n'a pas eu lieu faute de quorum.

Une réunion sera prévue prochainement, cependant, Monsieur le Maire contactera les services fiscaux pour plus de renseignements.

h) du PAVE

Monsieur Patrice MENERAT donne lecture des comptes rendus des réunions avec l'UTC de Compiègne qui ont eu lieu les 13 mai et 10 juin 2015.

Monsieur Patrice MENERAT indique que les étudiants de l'UTC de Compiègne leurs ont présenté leurs travaux pour l'élaboration du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).

Le projet a pour but de mettre aux normes d'adaptabilité toute la voirie et les accès aux bâtiments qui reçoivent du public, tant pour les handicapés moteurs que pour toutes autres formes d'handicap.

Dans une première phase les étudiants ont travaillé à trouver tous les points critiques sur le territoire de la commune et dans une deuxième phase ont mené une réflexion et proposé des préconisations pour y remédier, dans ce cadre les 2 dossiers inhérents nous ont été soumis

Dix-huit étudiants ont collaboré et élaboré ces dossiers supervisés par 2 professeurs maîtres de stage.

Monsieur Patrice MENERAT signale que ces étudiants ont effectué un travail remarquable. Celui-ci a été validé par la Direction Départementale des Territoires. Cette dernière a jugé cette idée excellente et la préconisera pour que d'autres collectivités se l'approprient pour réaliser également leur PAVE en collaboration avec l'Université.

Le résultat des travaux définitif sera remis à la fin de ce mois

Monsieur Philippe TRACA demande s'il n'y a pas eu un report de délai.

Monsieur Patrice MENERAT signale que la date butoir est fixée au 15 octobre 2015. Il informe que la commune ne sera pas assujettie aux différentes amendes du fait que la commune aura effectué l'étude.

i) du SICGPOV

Monsieur Patrice MENERAT donne lecture du compte-rendu de la réunion du syndicat intercommunal pour la construction et la gestion des parkings d'Orry la Ville qui a eu lieu le 20 mai 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- * Désignation du secrétaire de séance
- * Approbation de la séance précédente
- * Validation du Compte Administratif 2014
- * Validation du compte de gestion 2014
- * Attribution du Marché de Vidéo Protection
- * Marché des Espaces Verts
- * Poste du SICGPOV
- * Point sur le site internet
- * Point sur les horodateurs
- * Divers

Monsieur Patrice MENERAT indique que la secrétaire qui effectuait le secrétariat du SICGPOV depuis un an en contrat avec le Centre de Gestion a été recrutée par le syndicat.

j) du SICTEUB

Monsieur Claude LE MESTRE donne lecture du compte-rendu de la réunion du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées des Bassins de la Thève et de l'Ysieux qui a eu lieu le mercredi 27 mai 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- * approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2015
- * Porter à connaissance des décisions du Président
- * Demandes de subventions pour les études et travaux de réhabilitation du collecteur EU Chemin des Dimerons à la Chapelle en Serval
- * Demandes de subventions pour la maîtrise d'œuvre et les études préalables concernant les travaux du collecteur EU à réaliser Rue Jean Monet à Viarmes
- * Avenant n°1 au marché de réhabilitation du collecteur EU rue des Sablons à Bellefontaine - Intégration de prix nouveaux - Entreprise Barriquand.

k) de la commission scolaire et parascolaire

Madame Valérie ALNY donne lecture du compte-rendu de la réunion de la commission scolaire et parascolaire qui a eu lieu le mardi 02 juin 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des Nap

l) du conseil d'école

Madame Valérie ALNY donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil d'école qui a eu lieu le jeudi 04 juin 2015.

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan de l'année scolaire
- Rentrée 2015 (prévisions d'effectifs, organisation pédagogique, équipe enseignante)
- Liste des fournitures demandées
- Achats, travaux et entretien des locaux

Madame Josette MALLARD demande pourquoi elle n'a pas été destinataire de la convocation ?

Monsieur le Maire signale que ce n'est pas la commune qui convoque les délégués mais les écoles.

4) FIXATION DES DATES DE REUNION

Commission des festivités : mercredi 17 juin 2015 à 20h00

Arrivée de Madame Véronique Bocqué à 21h40

5) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture des correspondances de :

- * Monsieur le Préfet de l'Oise concernant :
 - la revalorisation de taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'exercice 2014.
 - la convention relative au projet éducatif territorial de la commune.

* Monsieur le Président de la Société DUPONT Restauration annonçant que le groupe Dupont Restauration a été classé parmi le palmarès des "Meilleurs employeurs de France 2015" par le magazine CAPITAL.

La commission scolaire signale que les délégués des parents d'élèves n'ont toujours pas effectués l'enquête concernant la qualité des repas à la cantine scolaire auprès des parents d'élèves.

Monsieur le Maire signale qu'il ne peut pas intervenir auprès de l'entreprise pour avoir une meilleure prestation.

* Monsieur le Président du Vélo Club Moussignol annonçant l'organisation de leur septième randonnée cyclotouriste le 14 juin 2015. Le passage dans la commune aura lieu entre 8h30 et 11h30.

* Monsieur le Directeur Général de la Carsat informant du lancement de la huitième édition du concours "Retraite et bénévolat".

* Monsieur le Chef d'agence de Suez environnement adressant le rapport des essais pour la défense incendie qui a été réalisée sur la commune le 25 mars 2015. Monsieur le Maire signale que la bouche à incendie du stade est non conforme.

* Monsieur Alain BATTAGLIA, Maire de Pontarmé concernant la réglementation de l'affichage dans sa commune.

* Monsieur le Président de l'Union des Maires de l'Oise concernant l'information sur le service d'accueil d'urgence de la gendarmerie.

Monsieur Frédéric KOMAJDA demande que le numéro de téléphone de la Brigade de Gendarmerie d'Orry la Ville soit inscrit sur le site de la commune.

* Monsieur Yves ROME, Sénateur de l'Oise concernant sa disposition pour les communes.

* Monsieur le Directeur de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé concernant la prévention des risques liés à la baignade et à l'exposition solaire.

* de Monsieur le Vice-Président du SIECCAO informant des résultats d'analyses d'eau produite à partir des ouvrages du SIECCAO suivant les prélèvements du 13 avril 2015.

* Monsieur Guillermo SPIVAK informant de l'ouverture en avant-première tous les week-ends du 05 juin au 15 septembre 2015 de la Plage du Lys de Chantilly à Boran sur Oise.

* Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise concernant la campagne "Passez au covoiturage".

* Monsieur le Président du conservatoire d'espaces naturels de Picardie informant du rapport d'activités 2014.

* * Monsieur le Directeur de LADOCMR concernant les Scoralies (festival départemental des chorales scolaires) 2015 qui ont eu lieu le jeudi 28 mai 2015.

* Monsieur le Président du Secours Catholique remerciant la municipalité pour le versement de la subvention de 150 €.

Une liste des fascicules est réalisée et mis à la disposition des élus

* le bimsa n°152 et n°153

* Jardins en scène

* la lettre du Président aux correspondants CSF (crédit social des fonctionnaires)

* le bulletin d'informations des CMR

* Vivre le CNAS

* La lettre d'infos du conservatoire d'espaces naturels Picardie

* le magazine des résidents de l'Opac de l'Oise

6) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Frédéric KOMAJDA signale qu'il y a ce week-end à Fontaine Châalis la fête de la Rose.

Monsieur Patrice MENERAT indique qu'une réunion a eu lieu ce jeudi avec le PNR, la CERAM, le Parc Astérix pour la déviation des camions en direction de la CERAM.

Monsieur Patrice MENERAT signale que l'étude va démarrer sous l'autorité du PNR.

Monsieur Philippe TRACA signale qu'il a reçu 241 signatures concernant la vente des biens communaux. Il demande que ce sujet soit revu en conseil Municipal.

Monsieur le Maire répond qu'il doit avant tout vérifier le nombre de signatures avant de prendre une décision.

Monsieur Philippe TRACA demande qu'une personne indépendante soit nommée pour faire le comptage de ces signatures.

Monsieur Philippe TRACA demande :

* qui est habilité à conduire les véhicules de la commune ?

Monsieur le Maire répond que toute personne désignée par le Maire est habilitée à conduire les véhicules de la commune, l'assurance prise par la commune le permettant.

* si les certificats de vaccination des dromadaires qui sont entrés dans la salle Omer Bacqueville le 25 mars dernier ont été vérifiés.

* si la vidéo-surveillance fonctionne ?

Monsieur le Maire répond que la première caméra fonctionne et qu'elle est en test.

* si la deuxième caméra a été installée ?

Monsieur le Maire répond par la négative étant donné que les végétaux n'ont pas été élagués sur le poteau qui

doit servir de support, du fait que ceux-ci sont pris dans les fils électriques. Ces travaux ne peuvent être entrepris que par ERDF. ERDF devrait intervenir et envoyer la facture au propriétaire.

Madame Josette MALLARD trouve dommage que lors de l'étude des devis ce problème n'est pas été vu.

Madame Véronique BOCQUE signale que c'est le meilleur endroit pour installer cette caméra, le technicien étant venue le confirmer après avoir effectué des tests sur les différents poteaux des alentours afin de trouver une alternative à ce problème..

Monsieur Philippe TRACA pense qu'il est nécessaire de veiller à ce que l'élagage soit effectué régulièrement.

Monsieur Claude LE MESTRE signale que ce problème a été évoqué à ERDF en 2014, un document de synthèse spécifique a été fait, celui-ci identifie tous les points critiques à élaguer ou à nettoyer.

Monsieur Eric GOURMELEN demande si la commune est obligée de poser des panneaux indicateurs pour la vidéosurveillance ?

Monsieur le Maire répond que ceux-ci vont être installés et qu'ils n'ont pas été installés avant car la caméra était en test.

Monsieur le Maire signale que pour l'autre caméra, il ne reste qu'à l'installer la connexion étant déjà prête.

Monsieur Philippe TRACA informe que suite au tract distribué par la majorité, il voudrait apporter quelques précisions concernant le faible taux de participation des élus de l'opposition.

En effet, la majorité a réduit le nombre de membres pour les commissions communales de ce fait, l'opposition n'a pu avoir qu'un seul siège dans chaque commission.

Monsieur le Maire répond que la loi a été suivie

Madame Véronique Bocqué signale à Monsieur Philippe TRACA qu'il n'a pas voulu faire partie de certaines commissions.

Monsieur Philippe TRACA propose de faire contrôler les signatures de la pétition par les secrétaires de Mairie.

Monsieur le Maire répond par la négative du fait qu'il faut trouver une personne neutre.

Monsieur le Maire informe que le Conseil Départemental de l'Oise lance un projet global permettant d'aider le public jeune grâce à une aide financière de 600 euros, approximativement à hauteur de 50% du montant de la formation théorique du permis de conduire en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Monsieur le Maire signale qu'il est favorable à ce dispositif cependant si la commune accepte ce projet, tous les élus devront encadrer les jeunes stagiaires.

Madame Josette MALLARD pense qu'il faut que la personne qui encadrera ce jeune devra être disponible.

Madame Valérie ALNY pense qu'un stagiaire pour l'informatisation de la bibliothèque serait appréciable.

Messieurs Patrice MENERAT et Philippe TRACA pensent qu'il faudra trouver des jeunes avec des compétences.

Monsieur Frédéric KOMAJDA demande comment ils viendront à Thiers sans permis ?

Le Conseil Municipal délibère et décide d'adhérer à ce projet.

Monsieur le Maire signale que le pilote sera Madame Valérie ALNY.

AUDITEURS LIBRES

Madame Michèle GERARD demande pourquoi le nom de son mari décédé le 10 mai dernier n'apparaît pas sur la dernière gazette, mais qu'apparaît un autre nom ?

Elle demande pourquoi les personnes responsables de la gazette n'ont pas effectué de relecture ?

Elle demande pourquoi le nom de certaines femmes décédées apparaît sous leur nom de jeune fille et d'autre avec leur nom d'épouse ?

Madame Véronique BOCQUE répond que les informations concernant les décès sont communiquées par le secrétariat et qu'elle ne fait que retransmettre ces informations au concepteur de la gazette.

Madame Michèle GERARD signale que le cimetière est dans un état déplorable, il n'y a rien pour poser l'arrosoir, une mare d'eau stagne devant le robinet.

Madame Aline QUIRIN pense qu'il faudrait installer un tuyau comme elle l'avait fait l'an dernier.

Madame Aline QUIRIN demande pourquoi il n'y a pas de débat autour de la table du Conseil Municipal.

Monsieur Claude LE MESTRE répond que contrairement au passé, les membres du conseil municipal reçoivent

tous les éléments par internet. De ce fait, la communication se fait avant la réunion.

Monsieur Frédéric KOMAJDA répond à Madame Aline QUIRIN que les commissions communales travaillent avant la réunion du Conseil et qu'il y a un échange entre tous les conseillers.

Il signale qu'il était contre l'augmentation des impôts et que lors de la commission des finances les élus ont échangé, mais les membres du conseil municipal ont voté pour.

Madame Monique DIVOUX demande à Monsieur le Maire le chiffrage de l'augmentation des indemnités des élus ?

Elle trouve regrettable d'avoir à payer des adjoints alors que Madame Véronique BOCQUE est arrivée à 21h40.

Madame Véronique BOCQUE répond que cette réflexion est déplacée car ce n'est que la deuxième fois qu'elle manque un Conseil Municipal en 7 ans. Elle informe que le Conseil Municipal était prévu initialement le 05 juin et que celui-ci a été déplacé quelques jours avant. Son RDV pris depuis longtemps n'a pas pu être déplacé.

Monsieur le Maire signale qu'un certain site évoque le montant des indemnités des élus et que celui-ci change au gré du vent.

Il signale que lorsque Messieurs Philippe TRACA et Patrice PASCO étaient adjoints, la somme des indemnités était de l'ordre de 204000€ pour la durée du mandat (Valeur brut).

Il explique qu'auparavant, il recevait une indemnité nette de 1049 € et que maintenant avec les cotisations de sécurité sociale il reçoit avec l'augmentation de l'indice une indemnité nette de 1300 €.

Il demande à Monsieur Philippe TRACA de faire un comparatif avec les indemnités qu'il recevait et celles que Monsieur le Maire reçoit actuellement.

Monsieur Philippe TRACA répond que la liste de l'opposition ne reproche pas les indemnités pour les élus mais reproche seulement que le conseil municipal ait choisi l'indice maximal des indemnités sur la base du barème de 1.000 à 3.499 habitants alors que la commune ne compte que 1200 habitants.

Monsieur Daniel VAN DEN BRANDE, riverain de la rue de la fontaine Sainte Geneviève indique qu'il a lu dans le tract que la commune allait faire le renforcement électrique pour un montant de 95.000 €. Il demande quand seront réalisés ces travaux ?

Monsieur Thierry MARTIN signale que cela fait plus de onze ans qu'il y a une chute de tension et que les riverains ont des problèmes électriques.

Il indique qu'ERDF a fait une vérification, il s'est avéré qu'il y a une chute de tension de 21.4% pour la rue de la fontaine Sainte Geneviève.

Il explique qu'il a lu dans le compte-rendu du 12 juin 2014 que la mairie prenait une délibération pour entreprendre ces travaux cependant il est indiqué que ces travaux ne devraient pas commencer avant le printemps 2015.

Il signale que sur le compte rendu d'avril 2015 lors du vote du budget communal il n'y a pas de ligne ouverte pour le renforcement électrique de la rue de la fontaine sainte Geneviève.

Il indique qu'il a appelé Monsieur CHERON du syndicat d'énergie de l'Oise pour avoir plus de renseignement concernant ces travaux. Monsieur CHERON a indiqué que les travaux n'auraient pas lieu.

Il demande pourquoi un permis de construire pour l'édification d'une maison individuelle a été accordé alors qu'il y a une aussi grosse chute de tension.

Monsieur le Maire répond que les services administratifs ont envoyé le formulaire d'instruction AU (Autorisation d'Urbanisme) à ERDF et que celui-ci a répondu favorablement pour le raccordement électrique de la nouvelle habitation.

Monsieur Daniel VAN DEN BRANDE indique qu'avec cette nouvelle construction, le réseau va encore être affaibli. Il pense qu'il aurait fallu résoudre le problème avant d'accorder le permis de construire.

Monsieur Thierry MARTIN demande pourquoi le conseil municipal a décidé en juin 2014 d'effectuer ces travaux et que lors du vote du budget 2015 ces travaux n'apparaissent pas ?

Il demande à quoi correspondent les 95.000 € indiqués sur le tract ?

Monsieur le Maire répond que ces travaux de renforcement auront lieu rue de la fontaine Sainte Geneviève et rue de la Baraque Châalis.

Monsieur le Maire indique que seule la basse tension sera enfouie, l'éclairage public et les télécoms resteront en aérien. L'enfouissement sera pris en charge par le syndicat d'énergie, ces travaux ne coûteront rien à la commune.

Les études sont en cours, les travaux devraient être effectués avant la fin de l'année.

Monsieur Thierry MARTIN demande comment ces futurs travaux vont-ils être effectués avant la fin de l'année, alors que l'an dernier (juin) ces travaux ne pouvaient commencer avant l'été 2015 ?

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal était obligé de prendre la délibération afin que le syndicat d'énergie puisse obtenir toutes les subventions afin de bloquer celles-ci.

Monsieur Frédéric KOMAJDA informe que les dotations diminuent d'année en année, c'est pour cela que le conseil municipal a du faire un choix entre les différents investissements.

Madame Christelle VAN DEN BRANDE demande que le conseil municipal tienne informer les riverains des avancements d'étude.

Elle signale qu'elle en a marre de changer ces appareils électriques à cause de ces problèmes de chutes de tension. Elle indique que les radiateurs fonctionnent mais ne chauffent pas alors que le compteur tourne.

Monsieur Frédéric KOMAJDA signale qu'un point d'avancement sur les futurs travaux sera effectué à chaque réunion du Conseil Municipal.

Monsieur Claude LE MESTRE signale qu'il rencontre le délégué du syndicat d'énergie le 25 juin prochain. Il indique que le conseil municipal ne prend pas à la légère ce problème. Il indique que la commune n'est pas inactive.

Monsieur Olivier BAGATO pense que s'il y a un problème de phases dans cette rue c'est le rôle d'ERDF de proposer une solution. Il pense que la Commune devrait mettre en demeure ERDF afin qu'elle trouve une solution définitive. Il pense qu'ERDF a une obligation de rééquilibrer les phases.

Monsieur Thierry MARTIN demande qui va prendre en charge les travaux et le financement du très haut débit ?

Monsieur le Maire répond que les travaux (Maitrise d'ouvrage) sont assurés par le syndicat mixte Oise très haut débit. Le financement est réalisé par une réduction de 8 millions d'Euros sur les dotations des subventions aux communes (Sur une enveloppe de 42 millions), la communauté de communes Cœur Sud Oise finance la totalité de la part des communes, de ce projet.

Le coût total pour la communauté de communes Cœur Sud Oise sera de 1.200.000 €.

Pour Thiers, les travaux devraient être effectués en 2017.

Le coût total pour la communauté de communes Cœur Sud Oise sera de 1.200.000 €.

Monsieur Thierry MARTIN demande comment cela va-t-il se passer pour le très haut débit avec la loi Notre ?

Monsieur le Maire répond que ceci sera tranché au mois de juillet.

Monsieur Pierre BOUFFLET demande à Monsieur Claude LE MESTRE si celui-ci a demandé à une administrée de se renseigner auprès de Madame Laurence BURGEVIN (ancienne collègue), la raison pour laquelle j'avais quitté mon avant dernier employeur.

Monsieur Pierre BOUFFLET demande à Monsieur Claude LE MESTRE, s'il trouve normal d'avancer certaines informations sans savoir si elles sont avérées.

Monsieur Pierre BOUFFLET demande à Monsieur Claude LE MESTRE, comment il peut se permettre de remettre en cause son intégrité de fonctionnaire ?

Monsieur Pierre BOUFFLET demande à Monsieur Claude LE MESTRE de confirmer ses dires.

Monsieur Claude LE MESTRE répond qu'il ne contredit pas.

Monsieur Pierre BOUFFLET signale que si celui-ci avait commis une erreur, il n'aurait pas été fonctionnaire.

Monsieur Claude LE MESTRE demande à Monsieur Pierre BOUFFLET d'arrêter de dialoguer avec des personnes sensibles car il leur dit que la commune veut le faire démissionner de son poste à la mairie.

Monsieur Pierre BOUFFLET explique que lors des évaluations de juillet 2014, Monsieur le Maire lui a demandé "l'agent souhaite-t-il évoluer vers une autre commune". Il indique qu'il a répondu non et que le commentaire de Monsieur le Maire a été "c'est bien dommage".

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pierre BOUFFLET d'arrêter de "pleurer" auprès de tout le monde.

Séance levée à: 23:10

En mairie, le 24/06/2015
Le Maire,
JEUDON Didier

